

AGENCE DE L'AIGLON sprl

VENTE - VIAGER - LOCATION - GESTION - EXPERTISE
David BLONDEL

LOCATION ANNEE UNIVERSITAIRE 2017 - 2018

CONDITIONS DE LOCATION

CHAMBRES COMMUNAUTAIRES : Réservées exclusivement aux étudiants

DUREE : 12 MOIS (possibilité de sous location pendant les vacances universitaires sous réserve d'accord du bailleur).

GARANTIE LOCATIVE : 400 € (sauf stipulation particulière).

LOYER MENSUEL : Loyer indiqué sur la liste (toutes charges incluses sauf stipulation contraire).

BIEN MEUBLE OU NON (possibilité de location de meubles par société extérieure à partir de 180 € par an TVAC).

TAXE DE SEJOUR : 160 € pour l'année payable au plus tard à la réservation.

FRAIS D'EXPERTISE (tvac) : 120 € pour états des lieux d'entrée et de sortie.

SIGNATURE : Etre majeur, carte d'identité et les frais d'expertise.

STUDIOS & APPARTEMENTS :

DUREE: 12 MOIS

GARANTIE LOCATIVE : 1 MOIS DE LOYER sauf stipulation particulière

LOYER MENSUEL : Loyer indiqué sur la liste (charges incluses sauf l'électricité).

TAXE DE SEJOUR : 160 € pour l'année payable au plus tard à la réservation

FRAIS D'EXPERTISE (tvac): Studio 180 €- Appartement 1 ch (A1) 240 €- (A2) 340 €- (A3) 480 €- (A4) 620 € pour états des lieux d'entrée et de sortie

SIGNATURE : Etre majeur, carte d'identité et les frais d'expertise.

Afin d'éviter toute confusion, il est impératif de visiter les biens.

N.B. Si reconduction, les frais d'agence ne sont à payer que la première année.

Document informatif et non contractuel.

Grand-Rue, passage de l'Ergot 44
1348 Louvain-La-Neuve
aiglon@skynet.be
Agréé IPI 105179

ING BE83 3501 0258 6515
BIC: BBRUBEBB

Tél. 010/45.51.00
Fax. 010/45.59.58
Soir et Week-end 010/61.31.10
T.V.A.: BE0. 878.599.373